

des qu'elle pourrait rencontrer. J'ajouterai qu'elle en a rencontré plusieurs et qu'elle a pu y faire face, avec ses 550 membres, en desservant environ quinze paroisses dans les environs de Granby. En un mot, la coopérative, au contraire du trust, au lieu d'exploiter la classe agricole, l'a rendue prospère, et elle veut continuer à prospérer. Elle a confié à son bureau de direction la création d'une division de fabrication de poudre de lait, qui rapporterait environ, pour chaque cent livres de lait nature, treize livres de poudre de lait, à 30 c. la livre, plus la prime de 30 c. du 100 livres, qui donnerait un montant de \$4.40 de bénéfice à la coopérative, bénéfice qui retournerait à la classe agricole.

Qu'il me soit permis d'ajouter, monsieur l'Orateur, que je comprends le mouvement coopératif de chez nous et que je lui reconnais le mérite d'avoir aidé la classe agricole à passer à travers des temps difficiles, car je me souviens qu'il n'y a pas encore longtemps les cultivateurs vivaient dans la pauvreté. En ce qui concerne les coopératives, j'approuve les amendements proposés par le ministre des Finances dans le présent budget, et l'attitude générale du Gouvernement, me réservant cependant le droit, lorsque les propositions du Gouvernement nous seront soumises sous forme de projets de loi, de les critiquer.

J'aimerais, ici, à offrir mes félicitations au ministre pour avoir réparti sur un terme de trois ans l'impôt sur le revenu du cultivateur.

Mon comté fait aussi l'élevage du porc sur une haute échelle et j'ajouterai qu'il se place, proportion tenue de sa population, au premier rang de la production. Lorsque je parlais du beurre, il y a quelques minutes, quelques-uns de mes collègues ont sans doute pensé au sous-produit. Oui, en effet, monsieur l'Orateur, une médaille à toujours deux côtés et vous êtes sans doute au courant du fait que l'on a imposé des permis d'abattage pour contrôler ou, mieux, pour rationner la viande. À mon point de vue, ces permis, en ce qui concerne le porc, ne sont plus nécessaires, et j'aimerais à vous mettre au courant des faits. Un détenteur de permis n'a pas le droit d'abattre, chaque mois, plus que son contingent, qui est, dans nos campagnes, très restreint. Voici ce qui arrive: bien souvent des cultivateurs livrent des porcs qui sont à point pour l'abattage, mais le détenteur du permis doit leur répondre qu'il ne peut les accepter, car son contingent est atteint, et les cultivateurs doivent reconduire ces animaux sur leur ferme et y attendre un mois pour se conformer aux exigences de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre; et lorsqu'ils ramènent ces porcs pour l'abattage, ils sont classés dans une catégorie inférieure et souvent déclassés.

[M. Boivin.]

Revenons, monsieur l'Orateur, à mes remarques du début, c'est-à-dire au discours du trône. Depuis plus d'un an, la guerre d'Europe est question du passé, et nous en sommes très heureux, mais nous nous rendons compte aussi que plusieurs des pays qui ont résisté aux armées d'un ennemi qui avait l'ambition de conquérir l'univers ont comme partage, encore aujourd'hui, les privations, la souffrance et même la famine. Je me permettrai de dire, au bénéfice de ces gens d'outre-mer, que le Canada comprend le sacrifice qu'ils ont accompli pour tenir loin de nous les dictateurs. Nous sommes prêts à les aider en autant que nous pourrons le faire. Nous voulons grandir, nous voulons que le sacrifice des nôtres sur les champs de bataille vive à tout jamais, nous voulons que notre commerce d'exportation, accéléré par la guerre, aille en s'accroissant.

En terminant, je dirai aux dirigeants du Canada d'accorder aux nôtres toutes les nécessités de la vie, car charité bien ordonnée commence par soi-même. Agissant ainsi, nous pourrions devenir une grande nation, reconnaissant que le sacrifice fait par les nôtres pour la renommée de notre beau pays, le Canada, n'a pas été en vain.

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de réitérer les remarques que j'ai faites au début de mon discours, lorsque je disais que j'appréciais ce que le très honorable ministre des Finances a fait. J'exprimais au très honorable ministre des Finances mon appréciation sur l'exposé du budget, lui disant que j'avais compris la position ingrate qu'il avait à remplir. J'admettrai qu'avec les années auxquelles nous sommes appelés à faire face, sa position sera loin de s'améliorer et j'ai la ferme conviction que, dans les circonstances, si tous les députés de cette Chambre qui ont une plus longue expérience parlementaire que la mienne se levaient pour faire une critique constructive, en émettant des idées qui pourraient éclairer directement ou indirectement le très honorable ministre des Finances, tout en approuvant le présent budget, cela nous rendrait réellement dignes de la marque de confiance que nos électeurs nous ont manifestée, et que nous rendrions ainsi service à notre parti et à notre pays.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, avec votre permission, je vais prononcer la seconde partie de mon discours en anglais. Il me sera assez difficile de m'exprimer en une langue qui n'est pas la mienne, mais c'est avec plaisir que je le fais afin de montrer aux honorables membres de la Chambre que l'entente règne entre gens de langue française et gens de langue anglaise dans ma circonscription. Je vous demanderai